



- Limites**
- Limite de site patrimonial remarquable
 - Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
 - Secteur 1 : centralité historique
 - Secteur 2 : faubourgs

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

- Mur de clôture
- Élément extérieur particulier
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démolé ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**
- Espace vert à créer ou à requalifier
 - Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
 - Limite imposée d'implantation de construction
 - Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
 - Point de vue, perspectives à préserver ou à mettre en valeur

- Pour information :**
- Cours d'eau
 - Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

Date de réalisation : OCTOBRE 2024

Scale bar: 0, 50, 100, 150, 200

North arrow

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE





COMMUNE DE LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

ELABORATION D'UN PLAN DE
MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

<p>Eve PELLET PAGÉ urbaniste - 02 52 11 88 22 spécialiste en patrimoine membres de l'IAU 11 06 32 70 05 23</p> <p>Anne CAZABAT architecte - 02 52 11 88 22 agencement du patrimoine D. E. A. Habitat Spécialité Culturelle 06 42 03 32 58</p> <p>Marianne FUSTEC architecte diplômée d'Etat - architecte Master spécialiste Histoire des Arts</p>	<p>MODIFICATIONS:</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">2214</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">JUN 2024</td> </tr> </table> <p>ELABORATION DU PVAP PRESCRITE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2018</p> <p>PROJET DE PVAP ARRETE EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2024</p> <p>APPROUVE EN DATE DU</p>		2214		JUN 2024
	2214				
	JUN 2024				

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture - Site : www.be-ua.com

S.A.R.L. B.E.U.A. Capital 5 800€, R.C.S. TOURS 89 030 958. N° ordre national 5 08497 - N° ordre régional 5 1155

Siège social et agence : 158, rue Georges Sarré, 37000 TOURS

11 rue Paul Bellamy 44 000 NANTES - Tél. 09 73 10 74 81

Tel. : 02 47 05 23 00

Courriel : contact@be-ua.com

agence secondaire : Espace Breizh, 5, rue de Briegis 33000 LANCON

Mail Melacca - Paysagiste

30 rue Henri Barbusse 38200 SAINT AMAND MONTROND - Tél. 06 80 10 71 49

Courriel : mmelacca.paysagiste@gmail.com

L'Atelier d'Audrey - Dessinatrice en architecture et en urbanisme

Courriel : atelieraudrey@gmail.com